

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Réservé
au
Moniteur
belge



24158121

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le

jour de sa réception, **22 OCT. 2024**
Le Greffier,

Greffie

N° d'entreprise : **0544 883 939**

Nom

(en entier) : **WAL'EOL**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue des Cooses, Louftémont 6, 6860 Légglise**

Objet de l'acte : Nomination et démission des administrateurs - nomination d'un commissaire - procuration spéciale

Extrait du procès verbal de l'actionnaire unique pris le 1 octobre 2024:

"Après délibération, l'assemblée générale décide à l'unanimité:

- De prendre acte et d'accepter la démission de (i) Mme. Marleen Coppens, (ii) M. Luc Van Marcke, (iii) M. Arthur Van Marcke, (iv) Mme. Marie Van Marcke, en tant qu'administrateur de la Société ;

[...]

- De nommer en tant qu'administrateur non statutaire, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat : Lieselot De Meyere, qui a déclaré faire élection de domicile à la siège de la Société pour l'exercice de son mandat.

Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

- De nommer KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL comme commissaire de la Société, dont le siège social est situé à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem et dont le représentant permanent est Axel Jorion [...].

- L'assemblée générale décide de donner une procuration spéciale à Dirk Strobbe, Andres Vandamme, Ella De Smet ou tout autre avocat du cabinet d'avocats Cadanz, sis à 1000 Bruxelles, Boulevard Bischoffsheim 33, agissant individuellement, avec pouvoir de subdélégation, afin d'accomplir tous les actes nécessaires en vue de la publication des décisions de l'assemblée générale dans les Annexes du Moniteur Belge, de remplir toutes les formalités administratives à cette fin et de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, un guichet d'entreprise au choix du mandataire et le greffe du Tribunal d'Entreprise, et de faire tout ce qui sera nécessaire."

Extrait du résolutions de l'administrateur unique tenue le 14 octobre 2024:

"L'administrateur unique prend les décisions suivantes:

- L'administrateur unique décide de transférer le siège de la Société à Rue Bonne-Femme 64/2, 4030 Liège, avec effet immédiat.

- L'administrateur unique décide de donner une procuration spéciale à Dirk Strobbe, Andres Vandamme et Ella De Smet, avocats du cabinet d'avocats Cadanz, sis à 1000 Bruxelles, Boulevard Bischoffsheim 33, agissant individuellement, avec pouvoir de subdélégation, afin d'accomplir tous les actes nécessaires en vue de la publication des décisions de l'organe d'administration dans les Annexes du Moniteur Belge, de remplir toutes les formalités administratives à cette fin et de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, un guichet d'entreprise au choix du mandataire et le greffe du Tribunal d'Entreprise, et de faire tout ce qui sera nécessaire."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Le mandataire
Andres Vandamme

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).